



Autre article

2024

Published version

Open Access

This is the published version of the publication, made available in accordance with the publisher's policy.

Réinventer les médias sociaux

Amez-Droz, Philippe René

How to cite

AMEZ-DROZ, Philippe René. Réinventer les médias sociaux. In: La Tribune de Genève, 2024.

This publication URL: <https://archive-ouverte.unige.ch/unige:179267>



Réinventer les médias sociaux

**Planète
réseaux**

**Dr Philippe
Amez-Droz**
MediaLab*



À l'ère des deepfakes stimulés par l'intelligence artificielle, l'absence de toute véritable et sincère éthique de la part de Meta (propriétaire de Facebook et Instagram) a été soulignée par la guerre livrée au Canada pour contrer la régulation souhaitée par l'État désireux de protéger les médias traditionnels. En excluant dès le 1^{er} août 2023 de ses plateformes et fils d'actualité tous les contenus des entreprises de presse canadiennes, Meta a promptement réagi à la loi adoptée au mois de juin 2023.

Un an plus tard, le quotidien «Le Monde» du 31 juillet 2024 évoque l'accord conclu en avril de cette année impliquant Facebook, mais aussi Google, portant sur un montant de 62 millions de francs, en compensation des recettes publicitaires siphonnées. Un montant ridicule dans le contexte de la crise

de la presse au Canada et une quasi-victoire pour les acteurs dominants du web qui ne s'estiment pas soumis à la loi car ne se considérant pas comme des médias.

Ce n'est pas la première fois qu'une tentative de régulation se conclut par un accord qui s'inscrit dans le court terme, sans réelle portée sur les enjeux sociétaux à long terme: transparence des algorithmes, fiabilité de l'information, contrôle des sources et responsabilité des hébergeurs face à des contenus illégaux. Appliqué depuis le mois d'août 2023, le Digital Services Act ou Règlement sur les services numériques (DSA) adopté en octobre 2022 par l'Union européenne vise précisément à réguler les réseaux sociaux et s'assurer de l'existence d'un contrôle humain.

Un réel défi si l'on se rappelle qu'Elon Musk, propriétaire de X, anciennement Twitter, s'est empressé de mettre à la porte des milliers de modérateurs de contenus au nom de la liberté d'expression. Dans les faits, le cadre juridique prévalant est

encore très favorable aux propriétaires des réseaux. Un hébergeur ne devenant responsable que si un contenu illégal lui a été notifié et qu'il n'a pas agi pour le faire disparaître.

Dans un contexte plutôt morose - 478 entreprises de presse disparues depuis 2008 et 3500 postes de journaliste supprimés en dix ans - l'expérience canadienne suscite un espoir. L'utilisation de Facebook a fortement régressé, l'absence d'informations ayant redonné de la visibilité aux médias traditionnels. Et, surtout, comme le souligne Marie-Eve Carignan, professeure à l'Université de Sherbrooke citée par «Le Monde», «les médias ont acquis les codes des réseaux sociaux pour établir des contacts directs avec leurs audiences». Autre initiative à suivre, celle du sociologue canadien Serge Proulx, qui a cofondé «La Nouvelle Place» qui ambitionne de devenir un réseau social coopératif, au Québec, se substituant à Facebook. Objectif déclaré: servir le bien commun et redonner du pouvoir aux médias traditionnels. Réinventer les réseaux sociaux, un projet qui stimule!

* Maître d'enseignement et de recherche UNIGE